REVEL NICE
REVUES ÉLECTRONIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE NICE

http://revel.unice.fr



Pour citer cet article :

J-F. Guilhaudis,
" Bases, installations, facilités, dispositifs militaires(C 132-C 138) ",
, Numéro 1, , ,
mis en ligne le 17 août 2015.
URL : http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=335

Voir l'article en ligne

AVERTISSEMENT

Les publications du site REVEL sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Conditions d'utilisation - respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle

L'accès aux références bibliographiques et au texte intégral, aux outils de recherche ou au feuilletage de l'ensemble des revues est libre, cependant article, recension et autre contribution sont couvertes par le droit d'auteur et sont la propriété de leurs auteurs.

Les utilisateurs doivent toujours associer à toute unité documentaire les éléments bibliographiques permettant de l'identifier correctement et notamment toujours faire mention du nom de l'auteur, du titre de l'article, de la revue et du site Revel. Ces mentions apparaissent sur la page de garde des documents sauvegardés sur les postes des utilisateurs ou imprimés par leur soin.

L'université de Nice-Sophia Antipolis est l'éditeur du portail REVEL@Nice et à ce titre détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation du site.
L'exploitation du site à des fins commerciales ou publicitaires est interdite ainsi que toute diffusion massive du contenu ou modification des données sans l'accord des auteurs et de l'équipe Revel.

REVEL revues électronique de l'UNS - plate-forme pepiniere

Bases, installations, facilités, dispositifs militaires(C 132-C 138)

J-F. Guilhaudis,

Repères.

(131) *L'habitude semble prise, y compris dans les publications spécialisées, de rassembler sans distinction sous le titre bases et installations militaires, des réalités très différentes. Il faut absolument, sous peine d'avoir et de donner une vision faussée de la réalité, introduire des distinctions et ajouter le concept de dispositif militaire. Une base militaire correspond à une installation permanente d'une certaine envergure. Disposer d'une base sur le territoire d'un autre Etat passe généralement par la conclusion d'un traité et s'accompagne d'un accord sur le statut des forces. Les installations militaires sont moins permanentes et moins importantes. Elles peuvent être très légères et à la limite se confondre avec une simple présence. Les facilités correspondent à des prestations qu'accepte de fournir l'Etat territorial : accès à ses ports et/ou aéroports et à ses ateliers, ravitaillement… Dispositif désigne un ensemble cohérent fait de plusieurs de ces composants, bases installations, facilités...*

Ces bases, installations, facilités, dispositifs soulèvent des problèmes divers, techniques (approvisionnement, type de matériels stockés…), politiques, juridiques (accès de certaines catégories d'armes, statut des forces, compétences respectives de l'Etat des forces et de l'Etat territorial, fermeture des bases, compatibilité avec un statut régional…) et économiques… parfois très complexes.

Si on a sérieusement envisagé qu'il serait possible de se passer de bases militaires, que des groupes aéronavals les remplaceraient, affranchissant les puissances des contraintes de la souveraineté des pays d'accueil, les illusions ont vite disparu. Bases, facilités, installations, dispositifs restent indispensables. Et il n'y en a pas moins après la guerre froide, que pendant. Mais la situation actuelle est différente de ce qu'elle était alors.

Elle est en accord avec celle qui a été constatée à propos des puissances. C'est-à-dire que seuls les pays occidentaux et d'abord les Etats-Unis, ont vraiment des bases à l'étranger et un réseau qui s'étend sur le monde. La Russie n'a plus que des bases proches de son territoire. Pour les autres Etats, émergents, Chine comprise, la possession de bases et installations relève encore du futur. La stratégie chinoise, dite du « collier de perles », correspond à des facilités, c'est-à-dire au niveau de présence le plus bas. Selon les moments et les cas, les bases, installations et facilités occidentales travaillent en synergie et font système ou non. Ces bases, installations et facilités expriment, à degrés variés, une proximité entre les pays sur les territoires desquels elles se trouvent et les puissances qui les utilisent. Il se peut, néanmoins, que cette situation traditionnelle ait prochainement une exception à Djibouti, dont il faut évoquer le cas particulier.

I. Bases, installations des Etats-Unis.(C 132)

Repères

(132) *En plus des moyens situés sur leur territoire, parfois loin de l'Amérique (Guam), les Etats-Unis disposent d'un formidable réseau de bases à l'étranger, sans équivalent actuellement et dans le passé, dont la dimension réelle est occultée, faussée, par des modalités de présentation cartographique qui exagèrent très fortement celle des autres pays (v. par ex. L'Atlas des guerres et des conflits, Autrement, 2014, p 29). Un mode de présentation où les « perles » du collier agencé par la Chine paraissent être l'équivalent des bases américaines en Asie Pacifique déforme considérablement la réalité politique et*

militaire. On ne peut pas non plus placer au même niveau Diego Garcia ou Okinawa et la base française de Djibouti ou d'Abou Dhabi ou celle des Russes à Tartous.

Actualité

Le réseau des bases américaines se maintient et tend même à se renforcer aux **Philippines**. Les Etats Unis ont avec ce pays un traité d'assistance mutuelle de 1951. A l'époque de la guerre froide ils y disposaient de bases, qui ont fermé après 1990. Ils ont signé, avec les Philippines, le 21 avril 2014 un *Enhanced Defense Cooperation Agreement*, qui sans rétablir de bases leur autorise le prépositionnement de matériels et le déploiement de moyens militaires.

En revanche, Washington a cessé d'utiliser la base aérienne de Manas en Ouzbékistan en 2014.

Au **Japon** la question d'Okinawa n'est toujours pas réglée. Une incertitude demeure mais, dans le contexte international actuel favorable au renforcement de l'alliance entre les deux pays, cela ne met pas en danger la présence américaine. Etant donné le profil de défense très particulier du Japon, il est intéressant de noter que ce pays a désormais lui- même une présence navale- le mot base est sans doute trop fort étant donné son importance (on parle de 180 personnes)- à Djibouti, dans le cadre de la lutte contre la piraterie.

II. Bases, installations françaises.(C 133)

Repères

(133) *La France est actuellement le numéro deux en la matière, évidemment très loin derrière Washington. Cependant affirmer que Paris dispose de 4 bases à l'étranger contre 800 pour les Etats-Unis est une autre exagération, éloignée de la réalité. Situé traditionnellement en Afrique, le réseau des bases, installations, facilités de la France est en phase de réduction. Mais il a été par ailleurs étendu au Moyen-Orient (base d'Abou Dabi). Au dispositif en Afrique et autour d'elle, il faut ajouter pour avoir une vue complète (hors des opérations de paix dans le cadre des Nations unies et de l'UE et des éléments stationnés en Allemagne de la Brigade franco-allemande) les éléments interarmées qui se trouvent sur d'autres terres françaises : en Guyane, en Polynésie, en Guadeloupe et à la Martinique, en Nouvelle Calédonie et à Saint pierre et Miquelon.*

Actualité

En Afrique, l'opération et le dispositif Barkhane, ont succédé aux opérations Serval au Mali et Epervier au Tchad et le dispositif français pour l'ensemble du continent a été restructuré.

Dispositif Barkhane

Lancée le 1er août, cette opération se fait en partenariat avec les 5 pays de la zone Sahélo-saharienne (Mauritanie, Mali, Niger, Burkina-Faso et Tchad). Ces pays ont constitué en février un G 5 pour coordonner leurs actions en matière de lutte contre le terrorisme dans la zone, en coopération avec Paris. Barkhane correspond donc à une nouvelle approche de la lutte contre le terrorisme, associant la France et les pays de la région dans des opérations conjointes. L'opération a impliqué une redistribution des moyens militaires français dans la région, qui s'est opérée dans le cadre d'une stratégie, traditionnelle pour la France, de « prépositionnement », c'est-à-dire à partir des moyens déjà sur place. Les moyens affectés à Barkhane comportaient, début août 2014, 3000 personnels, 200 véhicules logistiques, 200 blindés, 3 drones, 6 avions de combat, une dizaine d'avions de transport et une vingtaine d'hélicoptères. Ils étaient restés à ce niveau en fin d'année. Ces moyens sont repartis sur 4 bases principales- N'Djamena (Tchad, Etat major, forces aériennes, base logistique

interarmées), Niamey (Niger, renseignement, éléments air, drones), Gao (Mali, GTIA, base logistique interarmées), Ouagadougou (Burkina Faso, forces spéciales) et 3 postes avancés, beaucoup plus légers, de 30 à 50 hommes, mais pouvant accueillir une opération, à Tessalit au Mali, Madama, au Niger et Faya- Largeau au Tchad. L'ensemble est alimenté par voie aérienne depuis la France vers N'Djamena et Niamey et par voie maritime via Dakar, Abidjan et Douala. Niamey est le centre du dispositif routier et aérien. Par rapport à Serval, le cœur du dispositif Barkhane est déplacé vers l'Est, à N'Djamena. Il pourrait connaître prochainement une nouvelle évolution si la pression terroriste se confirme, au nord, dans le sud libyen où la possibilité d'une intervention a été évoquée à plusieurs reprises et au sud, avec Boko Haram, actif au nord du Nigéria et même au Cameroun. Barkhane permet aussi, si nécessaire, d'agir en RCA. De telles évolutions sont rendues possibles par la configuration, beaucoup plus large, du dispositif militaire français en Afrique, qui vient d'être restructuré.

La restructuration du dispositif militaire français en Afrique, au sud du Sahara.

(134*)* Ce dispositif a été restructuré sur la base des orientations générales du Livre blanc de 2013, et des objectifs quantitatifs fixés par la loi de programmation militaire 2014- 2019.

Il se compose : des forces pré- positionnées dans des bases permanentes établies à partir d'accords « de défense » (pré- positionnement de droit) ; des forces déployées au titre d'opérations extérieures (cas de l'opération Epervier), parfois depuis plusieurs décennies (pré-positionnement de fait) ; des forces de souveraineté ; des moyens consacrés par la marine nationale à entretenir une présence permanente au large des côtes africaines et de la base d'Abou- Dhabi, qui fonctionne selon le principe des vases communicants avec celle de Djibouti. Il inclut aussi une capacité de renforcement à partir de la France, en fonction des besoins. Le tout forme un ensemble cohérent de forces pré- positionnées de droit et de fait, que complètent la présence à la mer et les forces de souveraineté dans les territoires français (Mayotte, La Réunion).

Pré-positionnements de droit. A ce titre, la France n'a plus, sur le fondement des accords « de défense », que trois bases permanentes en Afrique sur le territoire d'autres Etats : à Dakar, avec les « Eléments français au Sénégal », 350 personnes en 2014 ; à Libreville, avec les « forces françaises au Gabon » (FFG), 900 personnes en 2014; à Djibouti, 1900 personnes

Les missions de ces bases, qui accueillent 3150 personnes, sont d'intervention et/ou de coopération. Actuellement les FFG ont surtout une mission d'intervention et les FF au Sénégal de coopération. Le volume des forces est limité mais cela reste compatible avec une capacité opérationnelle réelle dans la mesure où ces forces sont dotées de la panoplie complète des capacités, en nombre suffisant.

Pré- positionnements de fait. Les opérations Licorne en Côte d'Ivoire et Epervier au Tchad représentent des pré- positionnements anciens, de fait- Epervier a commencé en 1986 et Licorne en 2002-, assimilables du point de vue opérationnel à ceux qui sont de droit. Elles constituent un « réservoir de capacités » ou de forces pour les opérations conduites dans la région. Elles ont joué ce rôle dans le cadre de Serval. Epervier correspond à un effectif de 950 personnes et Licorne à un peu plus de 450, soit au total 1400 personnes.

L'ensemble des forces pré- positionnées représente donc, en 2014, 4550 personnes. Cela correspond par rapport à la situation existant en 2004 une diminution de 2050 personnes.

En 2014 avaient lieu, en outre, deux opérations extérieures ponctuelles : Serval en décroissance autour de 1800 personnes avant le passage à Barkhane et destinée à se stabiliser à un effectif de 1000 personnes à Gao et Sangaris, en RCA, 2000 hommes, mi 2014. A quoi il faut ajouter l'effectif des forces spéciales déployées au Sahel, qui reste confidentiel mais semble toutefois non négligeable. La présence militaire réelle de la France est donc supérieure au chiffre des forces pré- positionnées ; toutefois on ne peut lui ajouter les effectifs de ces opérations ponctuelles puisqu'elles sont en partie effectuées avec les forces pré- positionnées.

Présence à la mer. La France entretient une présence à la mer à la fois dans le Golfe de Guinée et dans l'Océan Indien, indépendamment de sa participation à l'opération Atalante de l'Union européenne (EUNAVFOR). Dans le Golfe de Guinée, il s'agit de la mission Corymbe, ce qui représente en permanence au moins un bâtiment. La présence navale est beaucoup plus significative dans l'Océan Indien, avec Djibouti (*Hub* logistique et portuaire, commandos marine), Abou Dhabi (*Hub* logistique et portuaire). A cela s'ajoutent les forces de souveraineté implantées à Mayotte et à La Réunion. Le niveau de cette présence varie ; il peut être sensiblement supérieur à la présence ordinaire si, comme c'est le cas début 2015, le Groupe aéronaval vient dans l'océan Indien.

Les effectifs autour de l'Afrique se montent à près de 3000 personnes : 745 à Abou Dhabi, base établie aux Emirats Arabes Unis, 1900 à la Réunion et Mayotte et 320 dans le cadre de la mission Corymbe.

Ce dispositif sert deux politiques distinctes : la coopération opérationnelle et la présence. Il est sectorisé pour les opérations de coopération et d'intervention en zones de responsabilité. Les mêmes bases peuvent cumuler une zone de responsabilité coopération et intervention (cas des FF au Gabon). Il est aussi adapté à l'organisation du continent en sous régions. Les Forces françaises au Sénégal sont adossées à la CEDEAO, celle du Gabon à la CEEAC, celles de Djibouti à l'IGAD et celles de la zone sud de l'océan Indien (FAZOI) à la SADC.

Comme l'ont régulièrement montré les nombreuses opérations menées par les forces françaises en Afrique, ce dispositif permet de réagir très rapidement et avec les capacités de projection rapide qui le complètent, il forme un ensemble qui, rapporté à la dimension de la zone couverte et aux crises à traiter, s'est avéré d'un très bon rapport coût/ efficacité. Le pré-positionnement permet de constituer très vite un élément de commandement et un sous groupement tactique de circonstances et de faire face avec un l'appui des forces spéciales et de l'armée de l'air. Si la crise est « majeure », il faut le compléter avec le dispositif « Guépard nouvelle génération », c'est à dire la capacité d'intervention rapide constituée en métropole à cette fin. Elle permet de fournir les modules précisément adaptés aux besoins, en matériel et personnel. Au cours des années à venir (2015- 2017), la partie pré- positionnée de ce dispositif devrait évoluer de manière à permettre une montée en puissance de la Côte d'Ivoire (Abidjan) et une réduction de la présence française au Gabon et à Djibouti, Dakar et Abou Dhabi restant au même niveau, ainsi que globalement une diminution des effectifs de 3950 à 3200 personnes, pour ces cinq emplacements. Cette réduction, qui pourrait être ralentie par les événements, est en partie compensée par l'entrée en service des A 400M qui va accroître fortement la capacité de renforcement depuis la France. L'entrée en service de nouveaux ravitailleurs (MRTT), si elle intervient, augmentera aussi les possibilités d'action des Mirage et Rafale.

Sources : Josselin de Rohan Rapport d'information sur la politique africaine de la France, Sénat, n° 324, février 2011 ; Yves Fromion et Gwendal Rouillard, Rapport d'information sur l'évolution du dispositif militaire français en Afrique et sur le suivi des opérations en cours, Assemblée Nationale, n° 2114, juillet 2014 et données du Ministère de la défense pour les opérations Serval, Epervier, Barkhane, Sangaris. La revue *RAIDS* a publié deux hors série sur l'armée française en Afrique qui donnent un intéressant aperçu des opérations les plus importantes (hors série n° 48, 2014, hors série n° 54, 2015).

III. Bases, installations britanniques.(C 135)

Repères

(**135)** *On ne peut être surpris par le fait que le Royaume Uni conserve des bases, installations…, héritage de l'empire britannique. Bien que les deux Etats aient beaucoup de traits communs, dont le passé colonial, cette présence est quelque peu différente de celle de la France. Elle est surtout marquée dans les territoires d'outre mer relevant de la souveraineté*

du Royaume Uni, à Gibraltar, Diego Garcia et aux Malouines/Falklands, ainsi qu'à Chypre (bases Akrotiri and Dhekelia restées sous souveraineté britannique au moment de l'indépendance de Chypre). Ceci mis à part, le Royaume Uni est également au Canada (dont la Reine reste le souverain), en Allemagne et également à Brunei, Belize et en Afrique, au Kenya et en Sierra Leone. Dans ces derniers cas il s'agit d'une présence légère. En revanche la présence militaire a été notablement augmentée aux Malouines après la guerre de 1982. La méthode est la même que celle qu'applique la France- c'est à dire pré-positionnement interarmées et capacité de renforcement rapide en cas de crise-, de manière que l'Argentine soit dissuadée de tenter de rééditer le « coup » de 1982, qui lui permit de s'emparer des Malouines parce que le Royaume Uni pratiquait à l'époque le système de la « sonnette d'alarme », qui s'avéra inadapté.

IV. Bases, installations, facilités russes.(C 136)

Repères

(136) *La tendance très nettement dominante consiste à appliquer à la Russie l'image de l'URSS. Les deux sont pourtant très différentes. Le Pacte de Varsovie a disparu et avec lui les bases et les forces pré- positionnées de l'Union soviétique dans les pays satellites, en Allemagne de l'Est, Pologne, Hongrie et Tchécoslovaquie. Le Russie, par rapport à l'URSS, a perdu beaucoup de territoires- les pays Baltes, la Biélorussie, l'Ukraine et plusieurs autres Républiques. Elle n'a plus l'empreinte de l'URSS en Asie, en Afrique et au Moyen Orient et s'inscrit dans une évolution générale qui est un repli.*

Actualité

Dans le cas de la Russie, l'annexion de la **Crimée,** sur laquelle tout retour en arrière semble exclu, a entre autres conséquences, comme effet de régler la question de la base de Sébastopol (et de la base aérienne de Belbek, proche) et de donner à Moscou l'assurance de pouvoir couvrir le sud de la Russie en empêchant la présence en mer Noire d'un groupe aéronaval hostile et celle aussi d'accéder à la Méditerranée.

Après l'indépendance de l'Ukraine en 1990 s'est posée la question du devenir de la flotte et des installations militaires de la mer Noire, environ 350 navires ancrés à Sébastopol et dans les ports d'Odessa, Kertch et Novorossisk. Après beaucoup de difficultés et de graves tensions à propos de la Crimée (déclaration d'indépendance en 1992), un accord fut trouvé en mai 1997 avec la conclusion d'un « traité d'amitié et de coopération » et d'un accord sur le partage de la flotte et la location pendant 20 ans de 80°/° des installations de Sébastopol et de la base de Féodossia, contre un loyer annuel de 100 millions de dollars. Un second accord, en avril 2010 avait prolongé la présence de la flotte russe jusqu'en 2042.

L'appui russe à M. Bachar El Assad sécurise aussi la base de Tartous, en **Syrie**. Cette base est toutefois d'une importance réduite, on donne régulièrement le chiffre de 150 pour le personnel russe s'y trouvant. La Russie a également des facilités logistiques dans le port de Cam Ranh Bay au *Vietnam*, pays autrefois allié de l'URSS- il était dans le groupe des Etats parties à un traité d'amitié et de coopération et la Russie y eut, après le départ des Américains, une importante base navale pour sa flotte du Pacifique. Cette présence découle d'un accord de coopération de défense conclu en 2013.

Toutes les autres bases russes à l'étranger se trouvent dans une ancienne république de l'URSS, dans ce que l'on nomme l'« **étranger proche** », principalement dans des pays membres de l'OTSC (Arménie, Biélorussie, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan). La Russie a également des bases dans des territoires contestés. Outre la Crimée, il s'agit de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, territoires relevant de la Géorgie mais reconnus comme indépendants par la Russie et de la Transnistrie relevant de la Moldavie, mais sécessionniste par rapport à ce pays. On rapporte que Moscou tente d'obtenir des facilités ou installations dans d'autres

pays ; les noms cités sont ceux de Cuba, du Nicaragua, du Venezuela, des Seychelles et même de Chypre. En revanche, la Russie n'est plus présente en Azerbaïdjan où la station radar de Gabala a été fermée fin 2012. Et elle n'utilise plus la base aérienne de Karshi- Khanabad depuis le retrait de l'Ouzbékistan de l'OTSC en 2012.

V. Chine : quelques « facilités » ; vers une première base ? (C 137)

Repère

(137) *Contrairement à ce que suggèrent les représentations portées sur les cartes, la Chine n'a pas pour le moment de base militaire à l'étranger. La question de savoir si elle en aura une prochainement est simplement ouverte. C'est une possibilité, une probabilité, mais pas une certitude à court terme. Quoi qu'il arrive, on est et on restera très loin des Etats Unis et plus encore des Occidentaux, pendant encore de nombreuses années.*

Actualité

La déclaration du ministre de la défense du 27 novembre 2014, (AFP) a confirmé la validité du repère qui vient d'être énoncé. Le « collier de perles », établi au moyen du rachat ou de la location d'installations portuaires civiles, correspond non à des bases mais à des facilités, au Sri Lanka, au Bangladesh, en Birmanie…., sur la route du Golfe persique. Il n'en reste pas moins qu'il provoque inquiétudes et réactions négatives de la part de l'Inde qui se sent encerclée et juge la présence chinoise à Sri Lanka, sous forme d'escales de sous marins « inacceptable ». Cette inquiétude favorise le rapprochement entre l'Inde et le Vietnam (*DSI*, n° 110, janv. 2015, pp 23 et 26).

La mise en place de véritables bases à l'étranger par la Chine est dans la logique de la sécurisation de ses voies de communications et plus généralement de sa montée en puissance. Elle pose des problèmes politiques très complexes et dépend en toute hypothèse de l'évolution de ses capacités maritimes, encore limitées si on les compare à celle des Etats-Unis et même du Royaume Uni ou de la France. La Chine a un programme ambitieux de construction de porte avions mais elle n'a pas encore de groupe aéronaval réellement opérationnel (V. Alexandre Sheldon- Duplaix. Où en est le programme de porte avions chinois ? *DSI*, n° 101, 2014, pp 90-97). Les côtes de l'Erythrée ou Djibouti pourraient accueillir la première de ces bases.

VI. Le cas particulier de Djibouti.(C 138)

Repères

(138) *L'image classique de Djibouti est celle d'une importante base militaire française. Elle ne correspond plus à la réalité depuis des années. Ce petit Etat, en phase avec la mondialisation, a entrepris de rentabiliser son exceptionnelle position stratégique. Y sont désormais présents outre la France, ancienne puissance coloniale demeurée protectrice (traité de coopération en matière de défense du 21 décembre de 2011), les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Italie et le Japon, dont c'est la première « base » à l'étranger. Le nombre des pays concernés augmente mais on est jusqu'à présent resté à l'Ouest. C'est peut- être ce qui va changer. Si tel est bien le cas, il sera intéressant de voir si l'expérience dure et ce qu'il adviendra de Djibouti.*

Actualité

On parle d'une prochaine présence chinoise, sur la base d'un accord de partenariat stratégique en matière de défense et de sécurité, dont la signature éventuelle était évoquée, lors de la visite du ministre chinois de la défense en février 2014. Il ne semble pas que cet

accord ait été conclu ; c'est en tout cas ce qu'indiquent les déclarations récentes du ministre chinois de la défense. Il faut toutefois prendre garde au fait que le mot base étant susceptible d'interprétations très diverses, la Chine ayant obtenu à Djibouti une présence équivalente à celle du Japon pourrait très bien considérer qu'elle ne correspond pas au niveau d'une base, celui- ci n'étant atteint que lorsque son implantation locale aura la même importance que celle de Paris ou de Washington. Si l'accord avec Djibouti est conclu, il marquera une étape dans l'expansion navale de la Chine. De son côté Djibouti, qui était le « paradis » des bases occidentales, prendra un tour bipolaire.

Sources : la rubrique *List of countries with overseas military bases* de Wikipedia est fort utile pour une première approche. Mais les informations qui y figurent peuvent contenir des erreurs ou des oublis- par ex. les Falklands ne sont pas, le 11 février 2015, mentionnées dans la liste relative au Royaume- Uni- et elles doivent ensuite être recoupées en utilisant Wikipedia elle-même, les sites nationaux, la presse ou toute autre source pertinente.